



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-81 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des usages – zone Ra-23

La grille des usages annexée au Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifiée, à l'égard de la zone Ra-23, par l'addition :

1° à la ligne « 13 Trifamiliale » de la lettre « A » ;

2° à la ligne « 14 Multifamiliale » du chiffre « 4 ».

Adopté le 22 juin 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 AOÛT 2009